

Les Marocains résidant illégalement en Belgique pourront être renvoyés, affirme Nicole De Moor

16.04.2024 Les Marocains résidant illégalement en Belgique pourront être renvoyés, affirme Nicole De Moor

Le Premier ministre Alexander De Croo (Open VLD) et quatre ministres se sont rendus à Rabat.

Tout Marocain résidant illégalement en Belgique pourra être renvoyé. C'est ce qu'a indiqué Nicole de Moor (CD&V), secrétaire d'Etat à l'Asile et à la migration, selon *Het Nieuwsblad*.

Le Premier ministre Alexander De Croo (Open VLD) s'est rendu à Rabat pour négocier avec le gouvernement marocain. Il était accompagné du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt (Open VLD), de la ministre des Affaires Etrangères Hadja Lahbib (MR), de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden (CD&V) et de la secrétaire d'Etat Nicole De Moor. Ils étaient accompagnés d'une vingtaine d'entrepreneurs.

La question du retour des ressortissants marocains en séjour illégal en Belgique est une bataille politique de longue date. Les pays du Maghreb ont longtemps été peu enclins à la coopération.

À lire aussi La Belgique veut resserrer les rangs avec le Maroc

Paul Van Tigchelt, peu après avoir été nommé ministre, s'était également rendu à Rabat pour conclure des accords sur le transfert des Marocains criminels et illégaux qui sont en prison ou ont purgé leur peine en Belgique. Depuis lors, le nombre d'expulsions est passé de deux à vingt par mois. Une quarantaine de Marocains ont déjà été renvoyés cette année.

Mais le Maroc pose ses limites. Il n'est par exemple pas question de « vols spéciaux ». Travailler avec des vols réguliers avec un maximum de cinq personnes à bord est toujours possible, a appris *Het Nieuwsblad* hier auprès de l'entourage du Premier ministre.

Lors des négociations, l'homologue marocain de Nicole De Moor s'est très clairement engagé à réadmettre les compatriotes qui sont également identifiés comme Marocains en Belgique. Cependant, beaucoup de Marocains adoptent une autre nationalité pour avoir plus de chances d'obtenir le statut de réfugié. L'identification devrait toutefois se faire plus facilement, certains fonctionnaires du service de l'immigration ayant également été dotés de pouvoirs judiciaires – leur permettant notamment de lire les téléphones portables. Il reste à voir ce que les promesses de Rabat signifieront concrètement pour les chiffres des retours. Les engagements en matière d'expulsions ne sont nulle part écrits noir sur blanc. Des protocoles d'accord ont été signés, mais ils ne parlent que d'amélioration de la coopération.

Les systèmes judiciaires belge et marocain collaboreront bientôt plus étroitement. Par exemple, il y aura une ligne directe entre Rabat et notre parquet fédéral, afin de confisquer plus rapidement l'argent du crime, de mieux coopérer autour des nombreux dossiers ECC Sky ou de voir extradés les criminels de la drogue en fuite.

La Sûreté de l'État disposera d'un officier de liaison à Rabat d'ici l'été. Ce n'est que le troisième poste international du service de renseignement, après La Haye et Washington. La police et la justice y sont déjà présentes.

Source

: <https://www.lesoir.be/581315/article/2024-04-16/les-marocains-residant-illegalement-en-belgique-pourront-etre-renvoyes-affirme>